# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 AVRIL 2019

Délibération n° 2019.04.036

Copropriété parcelle AA57 à L'Isled'Espagnac -Désignation d'un.e représentant.e au syndicat de copropriétaires LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mars 2019

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

# Membres présents :

Jean-Francois DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD. WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

#### Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Alain THOMAS à Gérard ROY

# Suppléant(s):

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

#### Excusé(s):

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Mireille RIOU, Eric SAVIN

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**DELIBERATION** N° 2019.04.036

FONCIER Rapporteur: Monsieur DEZIER

COPROPRIETE PARCELLE AA57 A L'ISLE-D'ESPAGNAC - DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES

Par délibération n°461 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition des bureaux et du parking situés sur la parcelle AA57 sise rue Maréchal Juin et rue Victor Hugo sur la commune de L'Isle-d'Espagnac. Le parking est affecté au projet de bus à haut niveau de service (BHNS). Les bureaux accueilleront un locataire qui n'est pas encore identifié à ce jour.

L'acte notarié a été signé le 19 septembre 2018.

Les bureaux et le parking constituent respectivement les lots 5 et 6 de la copropriété de la parcelle AA57.

En vertu du règlement de copropriété adopté le 8 juillet 1994 et modifié le 26 novembre 1997, GrandAngoulême siège de fait à l'assemblée générale des copropriétaires afin d'assurer la gestion des parties communes.

GrandAngoulême possède 250/1000èmes de la copropriété.

Ainsi, il convient de désigner un.e représentant.e pour siéger aux instances décisionnaires (assemblée générale et syndicats des copropriétaires).

#### L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

## Je vous propose:

**DE DESIGNER** Monsieur Michel GERMANEAU comme titulaire et Monsieur André BONICHON comme suppléant pour siéger aux instances décisionnaires de la copropriété de la parcelle AA57 (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à venir dans le cadre de l'administration de la copropriété.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
09 avril 2019	10 avril 2019